Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 045-200087005-20260928-2026_35D-DE

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis

Convocation du 21 septembre 2026

Nombre de membres :	
- En exercice	39
- Présents	27
- Pouvoirs	1

Nombre de voix : 274	
- Pour	216
- Dont pouvoirs	3
- Contre	0
- Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
EPAGE DU BASSIN DU LOING

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

EPCI	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS		NB DE VOIX
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	Mme SABATIER Véronique	X	M. GANDON Jean-Charles		3
	Mme ROUSSEAU Catherine	X	Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude		3
CA MONTARGOISE ET DES RIVES DU LOING	M. SABLIER Dimitri	X	M. PALIX Lilian		13
	M. PICARD Didier	X	Mme LEFEVRE Charline		13
	M. CHARPENTIER Damien	X	M. CHAUMERON Christian		13
	M. POINTLANE Serge	EXC	Mme DE LAPORTE Hélène		13
	M. DUPORT Jean-François	X	M. LETELLIER Vincent		13
CC BERRY LOIRE PUISAYE	M. GEOFFRENET Dominique		Mme PARMISARI Christine		1
	M. LECHAUVE Michel		M. Vincent GITTON		1
CC CANAUX ET FORETS EN GATINAIS	M. DE WILDE Florent	X	M. MARTIN Armand		9
	M. LETORT Alain	X	M. BOSCARDIN Yves		9
	M. CARRAT Rémy	X	M. JOBET Yohan		9
CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE	M. PARE Alexandre		M. TOUZET Thierry		7
	M. GAUDY Christophe	X	M. DELAGARDE Christian	X	7
	M. CHEVALIER Jean-Luc	X	M. HARAULT Fabien		6
CC DE L'AILLANTAIS	M. DUMEZ Patrick		Mme MULLER Valérie	X	1
CC DE L'YONNE NORD	M. LEGAC Jacques		Mme COUTURE-ESQUERRE Séverine		1
CC DE PUISAYE FORTERRE	M. MASSE Jean	X	M. PAURON Eric		10
	M. MILLOT Claude	EXC	M. THURET Alain	X	9
CC DES LOGES	Mme PREVOST Sylvie	EXC	M. DE LA ROCHEFOUCAULD Philibert		2
	Mme HEBERT Françoise		M. DERNY Henry	X	1
CC DES QUATRE VALLEES	M. FACY Joël	X	Mme RODRIGUEZ Karine	X	9
	M. FRISCH Daniel	X	Mme LEFEUVRE Evelyne	X	9
CC DU GATINAIS EN BOURGOGNE	M. MILACHON Marcel	X	M. ALLIOT Jean-François		6
	Mme ROGER Estelle	X	Mme DOUBLET Bernadette		6
CC DU JOVINIEN	M. MIGNON Didier		M. SATURNIN Alain		1
CC DU PAYS DE MONTEREAU	M. LAVAUX Pierre-Emmanuel		M. LECOSNIER Sylvain		7
	M. ROY Yves	X	Mme GARREAU Isoline		7
CC DU PAYS DE NEMOURS	Mme LACROUTE Valérie	X	M. THERIAL Jean-Jacques		10
	M. REMOND Thierry	X	M. LABELLE Maxime		9
CC DU PITHIVERAIS GATINAIS	M. LEGENDRE Joël		M. BOUTEILLE Erick		5
	M. BAUER Christophe	X	M. DELMAS Flavien		5
CC GATINAIS VAL DE LOING	M. POMMIER Pascal	X	M. HYEST Jean-Jacques		9
	M. GILBERT Fabrice		M. BAUDOUIN Frédéric		9
CC GIENNOISES	M. MOREL Olivier	Po à R.BICHON	M. PRESSOIR Cyrille		3
	M. BICHON Rémi	X	M. DOS SANTOS Joël		3
CC MORET SEINE ET LOING	M. ZAKEOSSIAN Dikran		Mme HALLEUR ECHAROUX Leslie		11
	Mme LAMOTTE Mélanie	X	M. COLAS Stéphane	X	11
	M. BELLIOT Jean-Claude	X	M. GUIMARD Jean-François		10
CLE DU SAGE NAPPE DE BEAUCE	Mme BEVIERE Monique				0

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 045-200087005-20260928-2026_35D-DE

DELIBERATION N° 2026_35D	**APPEL A CONTRIBUTION GEMAPI AUPRES DES EPCI DU BASSIN DU LOING POUR L'ANNEE 2027**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-10, L. 5211-20 et L. 5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), attribuant la compétence GEMAPI aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) ;

Vu les statuts de l'EPAGE adoptés le 15 février 2019 par délibération n°2019-16 du comité syndical et plus particulièrement les articles 16 et 17 relatifs au budget de l'EPAGE et à la clé de répartition du financement des actions qui relèvent de la compétence GEMAPI ;

Vu la délibération N°2025-36 du 24 septembre 2025 du comité syndical pour l'adoption d'un nouveau montant de contribution GEMAPI à appeler auprès des EPCI membres à compter du 1er janvier 2026 à hauteur de 6€/an/habitant,

Considérant la nécessité d'assurer un financement pérenne, solidaire et équitable des actions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations inscrites dans le Contrat de Territoire d Loing 2026-2030 et dans le PAPI du Loing 2025-2031 ;

Considérant que la structure ne lève pas directement la taxe GEMAPI et qu'il convient de solliciter une contribution financière des EPCI à fiscalité propre membres, proportionnellement à des critères définis en accord avec ces derniers ;

Considérant la nécessité d'informer les EPCI membres du montant de leur taxe GEMAPI en N-1 afin de leur permettre la préparation de leurs cycles budgétaires,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir l'appel à contribution financière auprès de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre membres du bassin du Loing pour le financement des missions relevant de la compétence GEMAPI à hauteur de 6€ par habitant pour l'exercice 2027.

RAPPELLE que la répartition de cette contribution entre les différents EPCI membres s'effectue selon des clés de répartition mixant la population et la surface hydrographique dont le détail se trouve dans les statuts de l'EPAGE du Bassin du Loing.

FIXE les contributions dues par chaque EPCI du bassin du Loing pour l'exercice 2027 comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 045-200087005-20260928-2026_35D-DE

BASSIN DU LOING

BUDGET PRIMITIF 2027

Contributions des EPCI-FP du bassin du Loing

Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau sur le bassin versant du Loing

(N° SIREN : 200087005)

EPCI-FP	Population totale de l'EPCI *(source BANATIC màj 2026)*	Pourcentage de l'EPCI sur le bassin du Loing	Population théorique de l'EPCI sur le bassin du Loing	Contribution 2026 (6€/hab)	Contribution 2027 (6€/hab)
CA du Pays de Fontainebleau	70 772	9,10%	6 440	38 716 €	38 642 €
CA Montargoise et Rives du Loing	65 009	100%	65 009	389 292 €	390 054 €
CC Berry Loire Puisaye	17 602	11,71%	2 061	12 503 €	12 367 €
CC Canaux et Forêts en Gâtinais	28 062	97,09%	27 245	162 692 €	163 472 €
CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne	20 406	98,20%	20 039	120 226 €	120 232 €
CC de l'Aillantais en Bourgogne	10 346	4,08%	422	2 542 €	2 533 €
CC Puisaye-Forterre	34 198	54,41%	18 607	111 868 €	111 643 €
CC des Loges	44 454	6,15%	2 734	16 281 €	16 404 €
CC des Quatre Vallées	17 559	100%	17 559	105 576 €	105 354 €
CC du Gâtinais en Bourgogne	17 816	67,67%	12 056	72 872 €	72 337 €
CC du Jovinien	21 023	3,48%	732	4 415 €	4 390 €
CC du Pithiverais-Gâtinais	26 126	39,31%	10 270	61 694 €	61 621 €
CC Gâtinais Val-de-Loing	18 785	97,57%	18 329	109 696 €	109 971 €
CC Giennoises	24 749	26,22%	6 489	38 956 €	38 935 €
CC Moret Seine et Loing	40 290	79,25%	31 930	190 752 €	191 579 €
CC Pays de Montereau	46 174	30,16%	13 926	82 675 €	83 556 €
CC Pays de Nemours	30 031	62,28%	18 703	112 900 €	112 220 €
CC Yonne Nord	24 809	3,87%	960	5 781 €	5 761 €
TOTAL	**558 211**		**273 512**	**1 639 436 €**	**1 641 069 €**
Pour rappel en 2026	557 946		**273 239**		

PRECISE sur les contributions feront l'objet de l'émission de titres de recettes par le Trésor Public auprès de chaque EPCI membre à partir du mois février 2027.

DIT que

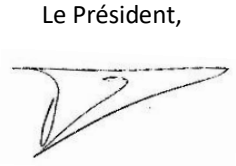
- le Président est autorisé à signer tout document, convention ou titre de recette nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits.

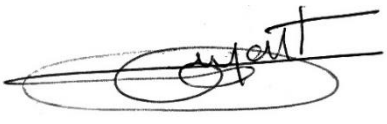
Le Président,



EPAGE DU BASSIN DU LOING

Joël FACY

Le secrétaire de séance,



Jean-François DUPORT